

POUR DES FINANCEMENTS EUROPÉENS SUFFISANTS ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES



QUELS ENGAGEMENTS CLÉS POUR LES #EE24 ?

- 1** ŒUVRER POUR UNE AIDE AU DÉVELOPPEMENT À LA HAUTEUR DES DÉFIS MONDIAUX ET POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS EUROPÉENS
- 2** RENFORCER LA QUALITÉ DE L'AIDE EN CIBLANT LES SECTEURS ET LES POPULATIONS DONT LES BESOINS SONT URGENTS
- 3** FAVORISER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS À TOUTES LES ONG ET LEUR POUVOIR D'INITIATIVE ET D'INNOVATION



CAP SUR LES FINANCEMENTS EUROPÉENS : QU'EST-CE QUE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ?

L'aide publique au développement (APD) représente le budget investi par des États ou des institutions internationales pour financer des projets visant à lutter contre la pauvreté extrême et ses diverses conséquences. Cette aide est encadrée par des normes internationales de l'OCDE, assurant transparence et responsabilité dans son utilisation. L'Union européenne (UE) et ses États membres sont les principaux donateurs mondiaux, fournissant plus de 40 % de l'APD mondiale en 2021¹.

Directement lié à cette aide, le rôle du Parlement européen est particulièrement important concernant les questions budgétaires. Selon les traités européens, il est responsable, avec le Conseil de l'UE, de l'adoption des règles financières relatives à l'établissement et à l'exécution du budget.

Enfin, le Cadre financier pluriannuel (CFP) est l'outil de gestion financière de l'UE sur sept ans. Pour la période 2021-2027, les ressources allouées à l'action extérieure sont limitées, représentant 9,2 % du CFP au lieu des 10 % recommandés par Coordination SUD². De fait, même abondées par une réforme du CFP, elles ne couvriront pas les besoins accrus des pays partenaires suite à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

Dans le cadre du CFP, les instruments de financement extérieur dédiés au développement ont été regroupés dans l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVCDCI / NDICI).

1 | ŒUVRER POUR UNE AIDE AU DÉVELOPPEMENT À LA HAUTEUR DES DÉFIS MONDIAUX ET POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS EUROPÉENS

Les objectifs défendus par Coordination SUD sont au cœur des textes européens. En particulier, le Consensus européen pour le développement, adopté en 2017, joue un rôle central en orientant les institutions et les pays de l'UE dans leur coopération avec les pays en développement. Ce consensus souligne que l'UE s'est collectivement engagée à fournir 0,7 % du revenu national brut (RNB) au titre de l'APD.

L'atteinte de ces objectifs est d'autant plus importante que les besoins de financements de la solidarité internationale ont explosé. En terme global, le déficit de financement des objectifs de développement durable est passé de 2 500 milliards de dollars par an avant la pandémie, à 3 900 milliards de dollars par an en 2023³.

Le Parlement européen a souligné de façon répétée l'importance de respecter l'engagement historique des 0,7 %.

Dans ce contexte, à fin 2023, 90 % du budget de l'UE et 75 % des marges initiales⁴ (censées permettre de répondre aux imprévus) du budget pluriannuel initial pour la période 2021-2027 ont déjà été utilisés ou affectés pour répondre aux nouveaux besoins et aux crises inattendues.

1 EU Aid Explorer (2023), Overview. [Top donors in the world](#). European Commission

2 CONCORD Europe (2021) [Multiannual financial Framework. Make it work for development](#). Bruxelles, juin.

3 OCDE, «[Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity](#)» (Perspectives mondiales en matière de financement pour le développement durable en 2023: pas de durabilité sans équité), Éditions OCDE, Paris, 2022

4 European Commission (2023), [Communication from the commission to the European Parliament, the European Council, the Council, the European Economic and social committee and the committee of the regions. Mid-term revision of the Multiannual Financial Framework 2021-2027](#), Brussels, June.

2 | RENFORCER LA QUALITÉ DE L'AIDE EN CIBLANT LES SECTEURS ET LES POPULATIONS DONT LES BESOINS SONT URGENTS

Au-delà de la quantité des financements mobilisés, l'APD doit être utilisée et fléchée au mieux afin de garantir au mieux son efficacité. C'est pourquoi, Coopération SUD présente 5 axes d'amélioration.

Pays les moins avancés (PMA). Les PMA représentent aujourd'hui 13 % de la population mondiale pour 1,3 % du PIB mondial. Malgré cela, ils ne reçoivent que 18,4 % de l'APD bilatérale des institutions de l'UE,⁵ en dessous des objectifs fixés par le Consensus européen pour le développement (20 %). Pour sa part, Coopération SUD préconise d'allouer 50 % de l'APD bilatérale aux PMA, en soulignant l'importance que celle-ci se fasse principalement sous forme de dons pour ne pas alourdir la charge de la dette de ces pays.

Services sociaux de base (SSB). L'objectif principal du Consensus européen pour le développement de 2017 est de diriger une part significative de l'APD vers les SSB tels que l'eau, l'assainissement, l'éducation, la santé, la protection sociale, etc. Cette focalisation est cruciale pour améliorer les conditions des personnes les plus vulnérables, en particulier face aux crises sanitaires, environnementales et économiques. Actuellement, le NDICI/IVDCI prévoit que 20 % de l'APD soit consacré aux services sociaux de base, mais Coopération SUD préconise d'augmenter ce pourcentage à 50 %. Par ailleurs, Oxfam a évalué par exemple qu'il faudrait mobiliser 8 500 milliards de dollars d'ici à 2030 pour certains secteurs clés.

Organisations féministes locales. Pour résoudre les inégalités de genre, il est essentiel de renforcer les organisations féministes locales, car elles sont mieux placées pour répondre aux besoins des communautés en raison de leur proximité et de leur connaissance des normes socio-culturelles. Pourtant, ces organisations sont sous-financées par l'UE, représentant seulement 1,4% de l'aide à l'égalité de genre en 2019 et 2020 selon l'OCDE. À l'instar du modèle français, il semble donc urgent de mettre en place un fonds dédié pour soutenir les organisations féministes locales.

Droits de l'enfant. La situation des enfants dans le monde est préoccupante : des milliers d'enfants souffrent de la faim, ont un besoin éducatif urgent et sont victimes de violations graves de leurs droits. L'UE s'engage à soutenir les enfants, en assurant leur accès à l'éducation, aux services de santé et en les protégeant contre la violence. Pour atteindre ces objectifs, elle doit adopter une approche holistique, faire des droits de l'enfant une priorité dans sa politique extérieure.

Transparence et redevabilité. De manière générale, l'instrument NDICI présente des faiblesses en termes de redevabilité. Ainsi, dans une résolution de novembre 2022, le Parlement invitait la Commission à plus de transparence, en utilisant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs prenant en compte une grande diversité de dimensions et en partageant ces informations avec le public.

3 | FAVORISER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS À TOUTES LES ONG ET LEUR POUVOIR D'INITIATIVE ET D'INNOVATION

Dans le Consensus européen sur le développement de 2017, l'UE reconnaît le rôle des organisations de la société civile (OSC) en tant que défenseuses des droits humains et de la démocratie, encourageant leur soutien et le renforcement de leurs capacités pour promouvoir la justice sociale et l'État de droit. En effet, les OSC sont garantes d'une plus grande efficacité de l'aide.

Les ONG internationales travaillent en partenariat avec des ONG locales ou nationales, favorisant leur émergence et autonomie. Ces partenariats stratégiques sont essentiels et doivent être favorisés.

Ils permettent aux sociétés civiles de collaborer efficacement au niveau local et international, renforçant ainsi leur impact et plaidoyer.

En outre, le droit d'initiative pour les OSC permet l'exploration d'alternatives novatrices en dehors des cadres préétablis. Il favorise un partenariat dynamique entre la société civile et les pouvoirs publics, allant au-delà de la simple prestation de service. Les OSC européennes et locales, en identifiant les besoins des populations vulnérables, assurent une action ciblée pour celles et ceux exclus des aides étatiques et internationales. Selon l'OCDE, le droit d'initiative contribue au renforcement de l'efficacité de l'aide publique française au développement grâce à ses approches méthodiques, innovantes. Un soutien accru au droit d'initiative grâce aux financements européens est nécessaire.

Ensuite, les ONG, agiles et indépendantes, interviennent rapidement dans des zones vulnérables en tenant compte des besoins locaux. Leurs coûts d'intervention sont bien inférieurs à ceux des coopérations bilatérales (i.e AFD) et des agences multilatérales (i.e ONU). Par ailleurs, les nombreux contrôles dont elles font l'objet garantissent leur gestion rigoureuse, leur redevabilité et la traçabilité de leurs financements. Coordination SUD plaide donc pour une augmentation des financements européens transitant par les OSC, pour atteindre a minima de 15 % correspondant à la moyenne des pays du CAD de l'OCDE.

Enfin, les petites organisations ont l'avantage de la flexibilité et de la réactivité, leur permettant de compléter efficacement les actions de grande envergure, surtout dans les communautés marginalisées. Elles concourent également efficacement à développer les liens des citoyennes et citoyens européens avec celles et ceux des pays récipiendaires des financements. Il est donc impératif de favoriser aussi l'accès de ces dernières aux financements européens. Aujourd'hui, ces fonds sont principalement accessibles aux grandes organisations, excluant les structures de taille moyenne ou petite.

SOCIÉTÉ CIVILE ET UE : MIEUX COOPÉRER

Les OSC (Organisations de la Société Civile) jouent un rôle essentiel dans l'enrichissement des politiques publiques en apportant une diversité d'expertises et d'opinions des sociétés civiles aux pouvoirs publics. Elles s'appuient sur leur expérience sur le terrain pour rendre ces opinions audibles. Il est crucial que les OSC soient informées et aient la possibilité d'influencer les politiques publiques, car elles sont en mesure de proposer des solutions concrètes aux problèmes soulevés. Elles soutiennent également le travail parlementaire en participant à des commissions, en contribuant à la rédaction d'amendements et en facilitant la communication entre les eurodéputés et les acteurs et actrices de terrain pertinents. C'est donc à travers leurs propres travaux, mais également en appuyant pour une plus grande participation des OSC dans les travaux du Conseil de l'Union européenne et de la Commission, que les eurodéputés peuvent contribuer à des politiques européennes ne laissant personne de côté.

Enfin, il convient de porter une attention particulière à l'inclusion des organisations de diasporas, des femmes, des enfants et des jeunes, de toute organisation représentative de groupes minoritaires et minorisés, et d'organisations de différentes tailles.



ALLER PLUS LOIN

CONCORD Europe (2021) Multiannual financial Framework. Make it work for development, Bruxelles, juin.

https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2019-09/european-consensus-on-development-final-20170626_en.pdf

OCDE (2022), Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023 : No Sustainability Without Equity, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2018), Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2018, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris,

Oxfam International (2023), Economie mensongère : Les « tours de passe-passe » financiers ne paieront pas la facture d'un avenir juste et durable, Avril.

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

La commission Europe de Coordination SUD rassemble les ONG membres menant des actions de plaidoyer sur des enjeux européens en matière de solidarité internationale, ainsi que les représentantes et représentants de Coordination SUD auprès de CONCORD Europe, la confédération européenne des ONG humanitaires et de développement dont est membre Coordination SUD.

Contact : Nicolas Paris, Chargé de mission Analyse et Plaidoyer paris@coordinationsud.org